



# Politique d'économie sociale

# Mot de la maire

## Ancrer solidement l'économie sociale dans le développement de Longueuil

Nul ne saurait contester le rôle majeur que joue l'économie sociale au Québec, contribuant avec solidarité au développement territorial. Misant sur la diversification des modèles d'affaires dans une optique d'innovation, je suis donc fière que Longueuil se dote de sa première Politique d'économie sociale, résolument transversale.

Présente dans de nombreux secteurs — de l'accès au logement à la protection de l'environnement, en passant par la sécurité alimentaire, les services à l'enfance et les soins aux aînés —, l'économie sociale participe activement à la création d'emplois durables, à l'offre de services de proximité, à la cohésion sociale et au renforcement des compétences locales. Elle s'inscrit dans une perspective de bien commun et de progrès social par sa façon différente de faire de l'économie.

Son modèle d'affaires place les besoins des collectivités au cœur de ses activités. En conciliant mission sociale, viabilité économique et gouvernance démocratique, ce modèle déploie des solutions concrètes qui répondent aux attentes et aux aspirations des citoyennes et des citoyens.

À Longueuil, dès 2021, pour la première fois, une responsabilité en matière d'économie sociale a été confiée à un élu du comité exécutif. En 2023, notre nouvelle Stratégie d'habitation a innové en misant sur le soutien au secteur du logement à but non lucratif, porté notamment par des coopératives et des organismes à but non lucratif en habitation communautaire, que la Ville soutient et continuera de soutenir tant pour la construction résidentielle que pour l'acquisition de logements existants. Puis, nous nous sommes joints en 2024 à sept autres grandes Villes du Québec dans le cadre de l'initiative Villes et économie sociale, portée par le Chantier de l'économie sociale, permettant de démontrer le grand éventail de domaines auxquels ce modèle d'affaires peut contribuer.

Dans le contexte où les villes doivent sans cesse innover pour répondre à des défis écologiques, sociaux ou économiques de plus en plus complexes, les entreprises d'économie sociale constituent des alliés incontournables pour nous. Représentant des partenaires stratégiques que Longueuil souhaite soutenir et valoriser, elles contribueront notamment à relever les défis de la lutte contre les changements climatiques, de l'abordabilité des logements, de l'inclusion sociale et du vivre-ensemble, ainsi que de la revitalisation des milieux de vie.

En adoptant cette première Politique d'économie sociale, la Ville de Longueuil s'engage à jouer un rôle de facilitatrice en mettant en place les conditions favorables à l'émergence, à la croissance et à la pérennité de l'entrepreneuriat collectif sur notre territoire. Pour donner pleinement vie à cet engagement, nous affirmons notre volonté d'accroître et de consolider la place de l'économie sociale dans toutes les sphères d'intervention de la Ville. Avec les entreprises d'économie sociale, nous entendons stimuler l'innovation sociale sur notre territoire en nous appuyant sur les principes porteurs de leur modèle d'affaires si distinctif.

C'est ainsi qu'ensemble, nous œuvrerons au développement d'un Longueuil inclusif et résilient, en traçant la voie vers un avenir solidaire pour l'ensemble de notre population.



**Catherine Fournier**  
Mairesse de Longueuil



# Table des matières

<b>Fondement de la Politique d'économie sociale</b> .....	4
<b>1 L'entrepreneuriat collectif, une activité économique à finalité sociale</b> .....	5
1.1 Définition .....	5
1.2 Modèle d'affaires .....	6
1.3 Glossaire .....	8
<b>2 Un modèle entrepreneurial au service du développement territorial</b> .....	9
2.1 L'économie sociale en lien avec les grands défis des villes .....	10
2.2 L'économie sociale à Longueuil : un aperçu historique. . . .	16
<b>3 Un écosystème vivant en économie sociale</b> .....	18
3.1 L'économie sociale à Longueuil .....	18
3.2 Les acteurs en soutien à l'économie sociale .....	19
3.3 Les outils municipaux en soutien à l'économie sociale. . . .	20
<b>4 Les principes directeurs de la Politique d'économie sociale</b> . . .	22
<b>Conclusion</b> .....	25
<b>Références</b> .....	26

# Fondement de la politique pour l'économie sociale

Longueuil se dote d'une politique en économie sociale afin de reconnaître formellement l'apport essentiel des entreprises collectives au développement inclusif, durable et résilient de son territoire. Actrice structurante en création d'emplois, en développement de services de proximité, en renforcement de la cohésion sociale et en valorisation des ressources locales, l'économie sociale agit dans des domaines variés qui interpellent les municipalités tels l'habitation, la culture, la sécurité alimentaire et l'environnement, souvent dans une optique d'économie circulaire.

Cette politique vise à doter la Ville d'une compréhension partagée de l'économie sociale afin d'établir les paramètres qui lui permettront d'ancrer l'économie sociale dans son développement. Considérant le rôle grandissant qu'ont les municipalités du Québec, officiellement reconnues comme des gouvernements de proximité, mais devant composer avec une fiscalité très limitée, elles doivent user d'innovation et de créativité afin de redéfinir les modes de livraison de leurs activités et responsabilités. Les entreprises d'économie sociale, par leurs actions locales et mobilisatrices, sont toutes désignées pour aider les villes à trouver des solutions aux grands défis auxquels elles sont confrontées.



En 2024, la Ville de Longueuil a participé à la démarche *Villes et économie sociale*, une initiative de la Ville de Montréal et du Chantier de l'économie sociale visant à renforcer l'apport de l'économie sociale auprès des municipalités. Aux côtés des villes de Gatineau, Laval, Lévis, Québec, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sherbrooke et Montréal, Longueuil a pu documenter des innovations d'entreprises collectives dans une multitude de secteurs d'activités telle que l'habitation, la gestion des matières résiduelles et l'approvisionnement et partager de bonnes pratiques pour faciliter le recours aux entreprises d'économie sociale.

Cette démarche a permis d'enrichir la réflexion de Longueuil quant à la convergence entre de nombreux défis municipaux à relever et les solutions portées par l'économie sociale. Elle a aussi contribué à guider certaines orientations de la présente politique.

# 1 L'entrepreneuriat collectif, une activité économique à finalité sociale

## 1.1 Définition

L'économie sociale, aussi appelée entrepreneuriat collectif, est caractérisée par sa capacité à développer des activités économiques viables et rentables, tout en répondant aux besoins des individus et des collectivités dans une perspective de bien commun et de progrès social. Par sa double mission économique et sociale, elle offre un modèle de développement plus durable, inclusif et résilient, avec des retombées concrètes pour les collectivités.

C'est en 2013 que l'Assemblée nationale du Québec a reconnu officiellement la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec, en adoptant une loi à cet effet. La Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) engage notamment le gouvernement à élaborer un plan d'action tous les cinq ans, à promouvoir l'économie sociale au sein de l'appareil gouvernemental et à ouvrir ses programmes aux entreprises collectives. Selon cette Loi, on entend par « économie sociale » :

« l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

- 1 L'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- 2 L'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
- 3 Les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- 4 L'entreprise aspire à une viabilité économique;
- 5 Les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
- 6 Les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire, mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité. »<sup>1</sup>

Pour obtenir la qualification « d'économie sociale », une entreprise doit impérativement prendre la forme juridique d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'une association dotée de la personnalité juridique organisme à but non lucratif (OBNL). Sont donc exclues de l'économie sociale les organisations suivantes :

- Organisations ayant un statut juridique autre que celui de coopérative, mutuelle ou d'organisme sans but lucratif (plusieurs statuts);
- Entreprises non constituées en société;
- Organisations appartenant à l'administration publique<sup>2</sup>.

Issues de démarches collectives et citoyennes, les entreprises d'économie sociale émergent pour combler des besoins non satisfaits ou améliorer la qualité de vie. Elles peuvent être dirigées par des membres de la communauté, des employés, des clients ou un mélange de ces groupes, illustrant ainsi leur ancrage local et leur capacité d'innovation au service du bien commun<sup>3</sup>

## 1.2 Modèle d'affaires

Contrairement à une perception parfois tenace, les entreprises d'économie sociale possèdent un modèle d'affaires pleinement viable et performant, au même titre que celui de l'économie traditionnelle. Elles exercent de véritables activités économiques en produisant, vendant ou échangeant des biens et des services sur des marchés concurrentiels, tout en générant des revenus suffisants pour assurer leur viabilité et leur développement.

Les entreprises d'économie sociale favorisent l'innovation sociale, la pérennité des services de proximité et l'inclusion des populations vulnérables. Elles ont comme priorité fondamentale de répondre aux besoins de leurs membres ou de leur communauté, et réinvestissent leurs surplus au service de leur mission sociale. Cette orientation n'affaiblit en rien leur capacité économique. Au contraire, leur ancrage local renforce leur résilience et leur capacité à traverser les perturbations économiques.

**L'économie sociale montre qu'il est possible de conjuguer rigueur économique, rentabilité et impact social, en construisant des modèles d'affaires qui créent de la richesse au bénéfice du plus grand nombre.**

### LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Réponses  
aux besoins  
du milieu

Gouvernance  
démocratique

Mission  
sociale

Viabilité  
économique

Redistribution  
des  
surplus

Autonomie  
et  
indépendance

## Entreprise d'économie sociale ou organisme communautaire ?

Les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale partagent des principes communs importants. Par leur mission sociale, leur gouvernance démocratique et leur enracinement dans la communauté, l'action communautaire et l'économie sociale contribuent toutes deux à améliorer les conditions de vie et à soutenir la qualité des milieux de vie, notamment en usant de leur capacité à répondre à de nouveaux besoins par l'innovation sociale.

La différence principale entre ces deux types d'organisations se situe dans la nature marchande des activités proposées par les entreprises d'économie sociale. Ces dernières possèdent un modèle d'affaires qui leur permet de vendre des biens ou des services pour générer les revenus nécessaires à leur viabilité et leur développement, le tout exercé dans une dynamique entrepreneuriale<sup>4</sup>.

De leur côté, les organismes communautaires poursuivent leur mission sociale en offrant généralement des services gratuits ou à très faible coût, dans une optique de transformation sociale<sup>5</sup>. Leur financement provient majoritairement de subventions publiques, de dons ou de campagnes de financement, bien que certains organismes communautaires développent un volet marchand à leurs activités afin de soutenir financièrement leur mission sociale.

## 1.3 Glossaire

Pour soutenir la reconnaissance des entreprises collectives, il importe de bien saisir le vocabulaire entourant leur réalité. La présente section dresse une liste de définitions qui se retrouvent dans la *Politique*.

### Ancrage territorial

Sentiment d'appartenance des individus, ou collectivement des sociétés, à un espace. Le territoire étant défini par l'appropriation de l'espace, l'ancrage est une composante de cette appropriation.<sup>6</sup>

### Cohésion sociale

État d'une société où les disparités sociales et économiques sont réduites, et dont les membres sont solidaires, partagent des valeurs communes et éprouvent un fort sentiment d'appartenance à leur communauté.<sup>7</sup>

### Entrepreneuriat collectif

L'entrepreneuriat collectif, c'est une façon différente de se lancer en affaires pour les entrepreneurs animés par le désir d'avoir un impact social concret dans leur milieu de vie et qui partagent des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité. L'entrepreneur collectif est un entrepreneur qui, pour réaliser son projet, a décidé de s'associer avec d'autres, soit parce qu'ils ont des besoins communs qu'ils veulent satisfaire, soit parce qu'ils partagent une idée commune pour répondre à un besoin social exprimé par leur communauté.<sup>8</sup>

## Inclusion

Par des actions et des mesures, mise en place d'un environnement où toutes les personnes sont respectées dans leur unicité, valorisées de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes. L'inclusion est une responsabilité collective.<sup>9</sup>

## Innovation sociale

Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant.<sup>10</sup>

## Résilience

Dans le contexte des risques de catastrophe, la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des aléas à résister, absorber, s'adapter, se transformer et se remettre des effets d'un aléa de manière opportune et efficace, y compris la préservation et la restauration de ses structures et fonctions de base essentielles grâce à la gestion des risques.<sup>11</sup>

## Vivre-ensemble

Processus dynamique que tous les acteurs mettent en place pour favoriser l'inclusion, ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance. Faire la promotion du vivre-ensemble c'est reconnaître et respecter toutes les formes de diversité, lutter contre la discrimination et faciliter la cohabitation harmonieuse. Dans la mise en œuvre du vivre-ensemble, les différents acteurs du milieu travaillent en concertation pour faciliter l'émergence des valeurs communes qui contribuent à la paix et à la cohésion sociale.<sup>12</sup>



Les cuisiniers différents. Crédit photo : Sylvain Gemme

## 2 Un modèle entrepreneurial au service du développement territorial

Historiquement, le développement du territoire référait à l'organisation de la production, à la croissance de la richesse et à l'attraction d'investissements. Ce développement était étroitement lié au développement économique et son succès reposait sur des indicateurs de cette nature.

Le développement territorial cherche pour sa part à renforcer la qualité de vie des communautés, la vitalité socioéconomique et la durabilité des milieux de vie. Il voit au-delà de la localisation des activités dans l'espace et réfère au territoire comme acteur de l'organisation de la vie sociale et de la production, dans une dynamique territoriale<sup>13</sup>. Cette approche reconnaît que la vitalité d'un territoire ne repose pas uniquement sur des indicateurs économiques, mais aussi sur sa capacité à mobiliser ses forces vives, à innover collectivement et à construire une prospérité partagée et durable.

**« Le développement territorial est un processus collectif qui vise à renforcer la vitalité économique, sociale et culturelle d'un territoire par la mobilisation de ses ressources et de ses acteurs, dans une perspective de durabilité et d'équité. »**

Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)

Cette évolution du concept de développement, qui intègre l'ensemble des dimensions sociales du territoire physique et vécu, interpelle directement la raison d'être des entreprises collectives. Par leur ancrage local et leur capacité à mobiliser les forces du milieu, elles favorisent la rétention de la richesse sur le territoire en implantant des projets variés qui sont directement reliés aux besoins des collectivités. En misant souvent sur l'innovation sociale, elles contribuent au développement local et régional en soutenant notamment la résilience des territoires ainsi que leur vitalité.

La Ville de Longueuil, dans ses compétences locales et d'agglomération, joue un rôle clé dans l'avenir de son territoire. Par ses responsabilités en matière d'urbanisme, d'environnement, de mobilité, de culture, d'habitation et de développement économique et social, elle influence directement la qualité des milieux de vie de ses citoyennes et citoyens actuels, les et futurs, es, et ce, dans toute leur diversité.

Les entreprises collectives constituent donc des partenaires stratégiques pour le développement de Longueuil. Leur mission se retrouve souvent au cœur des stratégies de développement de la Ville, contribuant ainsi à livrer à la population des milieux et des services qui répondent à leurs besoins et aspirations. À Longueuil, elles agissent présentement essentiellement sur les plans de l'accès au logement, des services à l'enfance et à la jeunesse, des soins aux aînés, des sports et de la culture, de l'autonomie alimentaire ainsi que de la protection de l'environnement.

## 2.1 L'économie sociale en lien avec les grands défis des villes

Les villes exercent des responsabilités qui dépassent largement la gestion et la livraison de services tels le déneigement, l'entretien des parcs et les services des bibliothèques, qui réfèrent davantage à leur rôle traditionnel. Elles jouent un rôle prépondérant dans la création des milieux de vie ainsi qu'en ce qui concerne les conditions de vie de la population.

Parmi les grands enjeux auxquels les villes sont confrontées, certains sont particulièrement présents sur le territoire de Longueuil et représentent des défis qui ne pourront pas être relevés sans la contribution de l'ensemble des acteurs concernés, dont les entreprises d'économie sociale.

### Transition socioécologique et résilience climatique

Les villes sont aux premières loges des conséquences engendrées par les changements climatiques et ces perturbations commandent une réponse robuste des différents ordres de gouvernement afin de soutenir la transition et d'accroître la résilience de la collectivité.

Considérant que les changements climatiques génèrent des répercussions considérables sur les populations, il est primordial d'agir en minimisant leurs effets sur les générations actuelles et futures. Parmi les effets anticipés dans les années à venir, on compte notamment : l'augmentation de la température moyenne mondiale, des périodes de chaleur extrême, des tempêtes, des vents, et des précipitations plus intenses.

Pour lutter contre les changements climatiques, les villes doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux changements climatiques. La réduction des GES implique notamment la consommation responsable et locale, l'optimisation de la gestion des matières résiduelles, la diminution du voiturage en solo en transférant les déplacements vers des modes de transport actifs, collectifs et partagés ainsi qu'une gestion écoefficiente de tous types de bâtiments incluant les immeubles à logements. Pour s'adapter aux changements climatiques, les actions passent notamment par la gestion des eaux pluviales et le verdissement afin d'atténuer les îlots de chaleur urbains. Or, cette transition requiert des modèles économiques plus durables, une mobilisation citoyenne accrue et des solutions locales adaptées aux réalités de chaque quartier.

### Comment Longueuil s'outille et s'inscrit dans l'innovation pour lutter contre les changements climatiques :

- Plan de protection et de conservation des milieux naturels
  - Protection de 1 500 hectares supplémentaires de milieux naturels à perpétuité et, à terme, de 21 % du territoire;
  - Accès aux citoyens aux milieux naturels.
- Plan de verdissement 2025-2040
  - Proportion de 30 % de couvert forestier avec la plantation de 125 000 arbres d'ici 2040.
- Charte de transition socioécologique
  - Engagement officiel de la Ville de Longueuil à intégrer collectivement l'action climatique et la justice sociale au cœur de toutes ses décisions.
- Stratégie et plan d'action de résilience aux fortes pluies 2025-2027
  - Approche globale visant à mieux prévenir, gérer et atténuer les conséquences des inondations pluviales sur la population, les infrastructures municipales et l'environnement.

- Plan climat 2030 de la Ville de Longueuil
  - Outil de planification visant à prévenir et à gérer les impacts des changements climatiques;
  - Identification de stratégies d'économie circulaire contribuant à bâtir un modèle économique innovant.

### **L'économie sociale en soutien à la lutte contre les changements climatiques**

En raison de sa capacité à articuler des réponses collectives, innovantes et durables aux enjeux environnementaux, l'économie sociale occupe une place de plus en plus stratégique dans la lutte contre les changements climatiques et, plus particulièrement, dans la transition socioécologique. Elle met au cœur de ses actions la création d'emplois et de chaînes de production locale et de qualité, la justice sociale, la participation citoyenne et la transformation des modes de production et de consommation<sup>14</sup>.

Les entreprises collectives jouent un rôle actif dans de nombreux secteurs liés à la transition socioécologique : agriculture urbaine, économie circulaire, mobilité durable, efficacité énergétique, gestion des matières résiduelles ou encore énergies renouvelables. Leur enracinement territorial tend à les rendre plus conscientes de l'impact de leurs activités sur l'environnement et donc de leurs externalités<sup>15</sup>. Au-delà des résultats environnementaux, leurs initiatives favorisent aussi une culture de la transition fondée sur la coopération, la solidarité et l'apprentissage collectif, essentielle pour relever les défis climatiques de manière équitable et inclusive.

En somme, l'économie sociale ne se limite pas à soutenir la transition socioécologique : elle contribue à repenser nos rapports à l'environnement, à l'économie et à la collectivité, dans une logique de transformation systémique. Elle offre ainsi un levier incontournable pour bâtir des territoires durables et justes.

### **La crise du logement abordable**

Bien que l'habitation constitue une dimension déterminante du bien-être, de la sécurité et de la participation sociale des individus, la perte d'accès à un logement adéquat, abordable et de qualité pour l'ensemble des citoyennes et citoyens se retrouve pourtant au cœur de la crise du logement actuellement ressentie sur le territoire de Longueuil, mais aussi partout au Québec et au Canada. À Longueuil, environ un citoyen sur quatre n'a pas accès à un logement répondant à ses besoins, que ce soit en matière de budget, d'espace ou de salubrité<sup>16</sup>.

Le taux d'inoccupation des logements locatifs à Longueuil était de seulement 1 % en 2022, bien en dessous du seuil d'équilibre de 3 %, illustrant l'ampleur de la rareté. Cette situation limite particulièrement les options pour les ménages à faibles revenus, dont plus de 29 000 vivent dans des conditions précaires. Le marché tendu favorise également les évictions, notamment les rénovictions, une situation dans laquelle un propriétaire effectue des travaux ou des rénovations majeures afin d'évincer les locataires, pour ensuite augmenter le loyer de manière significative aux conditions du marché déstabilisé.

## Comment Longueuil s'outille et s'inscrit dans l'innovation pour lutter contre la crise de l'abordabilité :

- Stratégie d'habitation de Longueuil.

Appuyée sur les réflexions issues du Sommet de l'habitation tenu en août 2022 et des multiples démarches qui s'en sont suivies, la Ville de Longueuil a adopté en décembre 2023 sa Stratégie d'habitation qui vise à rétablir et à assurer une offre de logements récurrent, abordable et de qualité pour l'ensemble des ménages de Longueuil. Elle s'articule autour des trois axes qui visent à augmenter l'offre de logements, notamment à but non lucratif, à protéger l'abordabilité des logements existants et à assurer à tous l'accès à un logement de qualité.

Comme inscrit dans cette Stratégie, Longueuil compte atteindre un seuil de 20 % de logements locatifs à but non lucratif, faisant d'elle la première ville du Québec à s'engager vers un tel objectif. Pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, Longueuil se donne le défi de construire 30 000 nouveaux logements d'ici à 2041<sup>17</sup>.

### L'économie sociale en soutien à l'abordabilité des logements

Face à la crise du logement, l'économie sociale propose des solutions concrètes et durables, notamment par le biais du logement à but non lucratif. Ce modèle, porté par des coopératives, des organismes sans but lucratif en habitation communautaire et des offices d'habitation pour le logement social, permet de créer des logements accessibles, stables et adaptés aux besoins des collectivités. Contrairement au marché privé, le secteur du logement à but non lucratif vise la sécurité résidentielle plutôt que le profit, et favorise la mixité sociale.

Ces initiatives permettent de préserver l'abordabilité à long terme, car les loyers sont généralement liés aux coûts réels d'entretien et de gestion, sans spéculation. De plus, les locataires y sont souvent impliqués dans les décisions, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la vie communautaire.

En stabilisant l'accès au logement pour les personnes à faible ou moyen revenu, l'économie sociale contribue à réduire la pauvreté, à prévenir l'itinérance et à revitaliser les quartiers. Elle s'impose donc comme un acteur clé dans la recherche de solutions justes et pérennes à la crise du logement.

### Exclusion sociale, inégalités et itinérance

Les villes, particulièrement dans un contexte de croissance rapide et de pressions économiques, sont confrontées à des défis importants d'exclusion et d'isolement social, d'inégalités et de discrimination qui freinent la cohésion sociale et nuisent au vivre-ensemble. La ville de Longueuil, avec la contribution de ses partenaires, observe d'ailleurs que les personnes issues de groupes marginalisés, notamment les Autochtones, les personnes racisées, les personnes handicapées et les ménages à faibles revenus, rencontrent certains obstacles limitant leur participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur collectivité, obstacles que la Ville travaille à faire disparaître.

Selon la mesure de panier à la consommation (MPC), la proportion de personnes en situation de pauvreté à Longueuil est de 7 % pour la ville de Longueuil et de 6 % sur le territoire de l'agglomération. À plus petite échelle, les arrondissements présentent des proportions variant de 4,5 % à 6,5 %, mais, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, la proportion de personnes en situation de pauvreté varie entre 0 % et 18 %, démontrant des inégalités importantes entre les quartiers<sup>18</sup>.

Depuis quelques années, le phénomène de l'itinérance est particulièrement visible à Longueuil, ainsi que dans plusieurs autres villes du Québec. Le portrait de l'itinérance s'est transformé, ajoutant une variété de visages qui étaient jusque-là rarement observables sur le territoire : des personnes âgées ou nouvellement arrivées au pays et des personnes salariées sont maintenant bien représentées<sup>19</sup>. Les données du dénombrement de l'itinérance visible datant de 2020 démontrent que la Montérégie est la troisième région qui a eu la plus importante augmentation de citoyen-ne-s en situation d'itinérance entre 2018 et 2020 avec une hausse de 98 %.

Face à ces enjeux complexes, Longueuil doit redoubler d'efforts et adapter ses pratiques pour réduire les écarts, outiller les communautés locales et favoriser une cohésion sociale optimale. L'administration municipale, dont le Service de police de l'agglomération de Longueuil, en partenariat avec ses multiples partenaires issus du milieu communautaire, réalise des actions en matière de lutte au racisme et aux discriminations, en itinérance et cohabitation sociale ainsi qu'en prévention de la radicalisation et de la polarisation sociale. La Ville aspire ainsi à mettre en place une collectivité longueuilloise où chaque membre trouve une place et contribue au bien vivre-ensemble ainsi qu'à l'agir-ensemble.

### **Comment Longueuil s'outille et s'inscrit dans l'innovation pour lutter contre l'exclusion sociale, les inégalités et l'itinérance**

- Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination et pour favoriser l'inclusion 2024 -2026;
- Politique d'interculturalisme;
- Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance;
- Plan d'action de lutte à l'itinérance 2024-2026;
- Plan d'action sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence 2023-2026;
- Mandat confié à l'Office de participation publique : *Se comprendre pour vivre ensemble*, une démarche participative visant à mieux comprendre les causes de l'insécurité et identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse dans un contexte où plus en plus de personnes habitent la rue.

## L'économie sociale en soutien à l'inclusion sociale et au vivre-ensemble

L'économie sociale joue un rôle central dans la lutte contre l'exclusion sociale, les inégalités et l'itinérance en plaçant les personnes et les communautés au cœur de son action. Par leur mission, de nombreuses entreprises collectives mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre aux besoins des populations marginalisées en contrant l'isolement des personnes âgées et des nouveaux arrivants au pays, en offrant des services en matière d'accès au logement et à l'emploi, en veillant à la sécurité alimentaire, en œuvrant en santé mentale et en toxicomanie puis en offrant des parcours d'insertion.

Elles contribuent à créer des milieux inclusifs et bienveillants où la dignité des personnes est reconnue, et où la participation citoyenne est valorisée. Par exemple, des entreprises collectives offrent des plateaux de travail à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, favorisant ainsi leur intégration et leur maintien en emploi, tout en contribuant à leur épanouissement.

En soutenant des initiatives ancrées dans les quartiers et portées par les communautés elles-mêmes, l'économie sociale favorise le vivre-ensemble, le renforcement du tissu social et la solidarité locale. Elle agit en complémentarité avec des organismes communautaires et les services publics, en offrant des services directs à la personne, tout en innovant sur le plan social.

## Dévitisation économique et pression sur les services de proximité

Depuis plusieurs années maintenant, les commerces et services de proximité subissent une forte concurrence des mégacentres commerciaux en périphérie et du commerce en ligne, menaçant la vitalité de nombreuses artères locales. Cette dévitisation nuit à l'attractivité des milieux de vie, entre autres parce qu'elle s'accompagne généralement d'une dégradation du tissu économique local. La disparition des ancrages de quartier — commerces, lieux culturels, services — réduit l'accessibilité pour les populations vulnérables et nuit à la mixité sociale, au sentiment d'appartenance et à la vie communautaire. Elle entraîne également une perte d'emplois de proximité et une uniformisation de l'offre commerciale au profit de grandes chaînes et au détriment des particularités locales.

La ville de Longueuil, qui compte plus d'une vingtaine d'artères commerciales, n'échappe pas à ce phénomène. Bien que quelques-unes d'entre elles profitent d'une certaine vitalité commerciale, d'autres sont en perte de vitesse et démontrent une dégradation croissante qui affecte les milieux environnants. Historiquement, les différents quartiers de Longueuil profitaient d'une offre commerciale et de services dynamiques qui accompagnaient le quotidien des citoyennes et citoyens, contribuant à tisser un lien social fort dans la population locale et à alimenter un sentiment d'appartenance.

Avec les changements dans les habitudes de consommation, largement influencées par les prix plutôt que des considérations de provenance et de proximité, il faut repenser entièrement les interventions à déployer pour redorer les cœurs de quartiers et rendre aux citoyens des lieux d'échanges et de rencontres qui soient attractifs et significatifs pour eux. Le maintien des commerces locaux et de proximité a une importance particulière pour la population de 65 ans et plus qui, d'ici à 2041, connaîtra une augmentation de 36,5 % sur le territoire de la Ville de Longueuil.

## Comment Longueuil s'outille pour revitaliser ses cœurs de quartiers :

- Création de la Société de développement commercial (SDC) Espace Saint-Charles, qui vise à faire rayonner et rendre plus attrayante l'artère commerciale unique en son genre qu'est cette rue de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.
- Mandat confié à l'Office de participation publique : *Cœurs de quartiers*, une démarche participative visant à consulter résidents, commerçants, promoteurs et partenaires locaux, dans un souci d'inclusivité et de développement durable, sur les grands défis de la consolidation et la revitalisation des cœurs de quartier longueuillois en prévision de l'élaboration de la *Stratégie de revitalisation des cœurs de quartiers*. La première phase de mise en œuvre de la Stratégie dirigera les efforts vers quatre cœurs de quartiers de la Ville de Longueuil.

### L'économie sociale en soutien à la revitalisation des milieux de vie

Le développement de services de proximité est considéré comme l'un des moyens pour contrer la dévitalisation économique. Comprenant une diversité de types d'activités tels les soins à domicile, la préparation de repas, la garde d'enfants, l'animation sportive et culturelle et le recyclage et la revalorisation d'objets, les vélos par exemple, les services de proximité portent en eux les caractéristiques qui sont offertes ou peuvent l'être par des entreprises d'économie sociale.

Implantés dans le voisinage de leurs usagers, les services de proximité se distinguent par leur rapprochement à la fois géographique et relationnel avec la population<sup>20</sup>. Comme leur modèle d'affaires est fondé sur les besoins de la communauté locale et développé en collaboration avec celle-ci, les entreprises collectives favorisent la réappropriation des services et la revitalisation locale de manière durable et inclusive, en plus d'offrir des opportunités d'emplois de proximité durables et de qualité.

Le repreneuriat collectif est un autre moyen par lequel l'économie sociale peut contribuer à la revitalisation des quartiers. Par le rachat d'entreprises traditionnelles dans un objectif de mission sociale, la reprise collective permet à des employés, des clients, des fournisseurs ou des usagers de reprendre une entreprise pour l'exploiter collectivement sous forme d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif (OBNL).

Il s'agit d'un vecteur à la fois de développement économique et territorial, car il permet de maintenir des services de proximité dans les quartiers tout en répondant directement aux besoins des communautés locales.

## Pilier du développement culturel

L'économie sociale est un pilier essentiel du développement culturel, l'un des aspects importants de la revitalisation des cœurs de quartiers. En soutenant des organismes comme les coopératives artistiques, les centres communautaires, les festivals ou les médias indépendants, elle permet à une diversité d'initiatives culturelles de voir le jour et de perdurer. Ces structures, souvent enracinées dans leur milieu, favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous, peu importe les moyens ou le statut social.

En valorisant les identités locales, les entreprises collectives à vocation culturelle donnent une voix aux artistes émergents, soutiennent les traditions culturelles régionales et encouragent l'innovation dans les pratiques artistiques. En créant des emplois dans le secteur culturel et en animant les espaces publics, l'économie sociale contribue à la vitalité et à l'attractivité des communautés.



© Daniel Villeneuve

La Ville de Longueuil s'est dotée, au cours des dernières années, de plusieurs plans, stratégies et politiques qui présentent les moyens avec lesquels elle compte relever les grands défis qui freinent le développement de milieux de vie et de communautés dynamiques et de qualité. Mais elle ne peut agir seule. Le développement de partenariats solides avec l'ensemble des acteurs du milieu est un élément essentiel au développement et les entreprises d'économie sociale se placent au cœur de ces partenariats à construire.

## 2.2 L'économie sociale à Longueuil : un aperçu historique

D'hier à aujourd'hui, l'économie sociale a joué un rôle important dans le développement du territoire et de la collectivité longueuilloise. Pour bien saisir l'opportunité que représente l'économie sociale pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, il importe de prendre un pas de recul et d'observer le rôle qu'ont joué les entreprises collectives au fil de l'histoire de la Ville et de mieux connaître les acteurs et organisations qui œuvrent à maintenir bien vivant ce riche héritage.<sup>21</sup>

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie sociale émergeait sur le territoire de ce qui est maintenant Longueuil. Tenant lieu de filet social, les congrégations religieuses, notamment les Sœurs grises qui ont fondé l'hospice Saint-Antoine en 1876, étaient axées sur la charité alors que la Société de bienfaisance et de secours mutuel de Saint-Antoine de Longueuil misait sur l'entraide. Des précurseurs ont veillé à l'organisation de loisirs, comme l'Harmonie de Longueuil et ont créé des associations civiques comme le Club progressiste et ouvrier de Longueuil, fondé en 1919. Ce dynamisme se manifestera un peu partout sur le territoire, avec un accent particulier à Greenfield Park où des associations sportives, horticoles et d'aide communautaire ont fleuri à partir des années 1910, surtout en milieu anglophone.

Des années 1940 à 1960 inclusivement, la solidarité se fera sentir dans les banlieues ouvrières francophones, au sein des divers quartiers de Mackayville/Laflèche, de Ville LeMoine et de la Cité de Jacques-Cartier. D'abord liée aux nombreuses paroisses, la vie communautaire est parfois reprise et développée par des citoyens et groupes. On pense notamment à l'Œuvre des terrains de jeux, qui coordonne les loisirs pour la jeunesse et qui stimulera de

nombreuses initiatives locales. À Montréal-Sud et à Longueuil, alors deux petites villes, on fonde l'École des Parents dans les années 1950 et, en 1960, les Mutins de Longueuil, encore actifs et bien connus.

Pour sa part, le mouvement coopératif a émergé dès 1903 alors que la Compagnie coopérative de Longueuil, œuvrant dans la coupe, la conservation et la distribution de la glace, aidera les Longueuillois à préserver les aliments jusqu'en 1921. De 1926 à 1932, la Caisse populaire Saint-Antoine de Longueuil est la première sur le territoire puis elle rouvrira à partir de 1944 comme Caisse populaire de Longueuil. Le mouvement Desjardins essaimera entre autres à Saint-Hubert en 1938, Saint-Maxime en 1944, Montréal-Sud en 1946, Mackayville en 1948 et Fatima en 1959, y accompagnant des projets locaux. Parallèlement, la Greenfield Park Credit Union Limited est fondée en 1953. Les coopératives d'habitation, déjà présentes auparavant, prendront un élan à Longueuil dans les années 1970, offrant du logement abordable, à tel point que la Confédération québécoise des coopératives d'habitation y sera fondée en 1987. En 1978, la Coopérative funéraire de la Rive-Sud, d'abord à Saint-Hubert, naît.

Avec la Révolution tranquille, en plus de la santé et de l'éducation, de nombreux services sociaux sont étatisés. De nouveaux types de services font l'objet d'initiatives de la part d'entreprises collectives dans les années 1970 et 1980. Les Villes formant le Longueuil d'aujourd'hui ont soit absorbé graduellement certaines des fonctions dont s'occupaient des entreprises collectives soit veillé à soutenir leurs projets. En avril 1995, donc avant les fusions les plus récentes, la Ville de Longueuil a créé un programme d'aide aux organismes communautaires, comprenant des entreprises collectives. En 2013, alors que ce thème se développait à l'échelle du Québec depuis les années 1990, on a intégré l'économie sociale dans une politique de la Ville, soit celle sur l'approvisionnement responsable.



Première tournée internationale des Mutins de Longueuil, performance au Théâtre de Verdure à Nice, 1969. Archives des Mutins de Longueuil.

# 3 Un écosystème vivant en économie sociale

La Ville de Longueuil compte de nombreuses entreprises collectives sur son territoire, en plus d'acteurs locaux en soutien à l'économie sociale. Elle appuie également son action sur des outils, notamment une politique d'approvisionnement responsable qui repose en partie sur l'économie sociale.

## 3.1 L'économie sociale à Longueuil<sup>22</sup>

Nombre d'entreprises d'économie sociale situées à Longueuil

**269**

**4125**

Nombre d'emplois

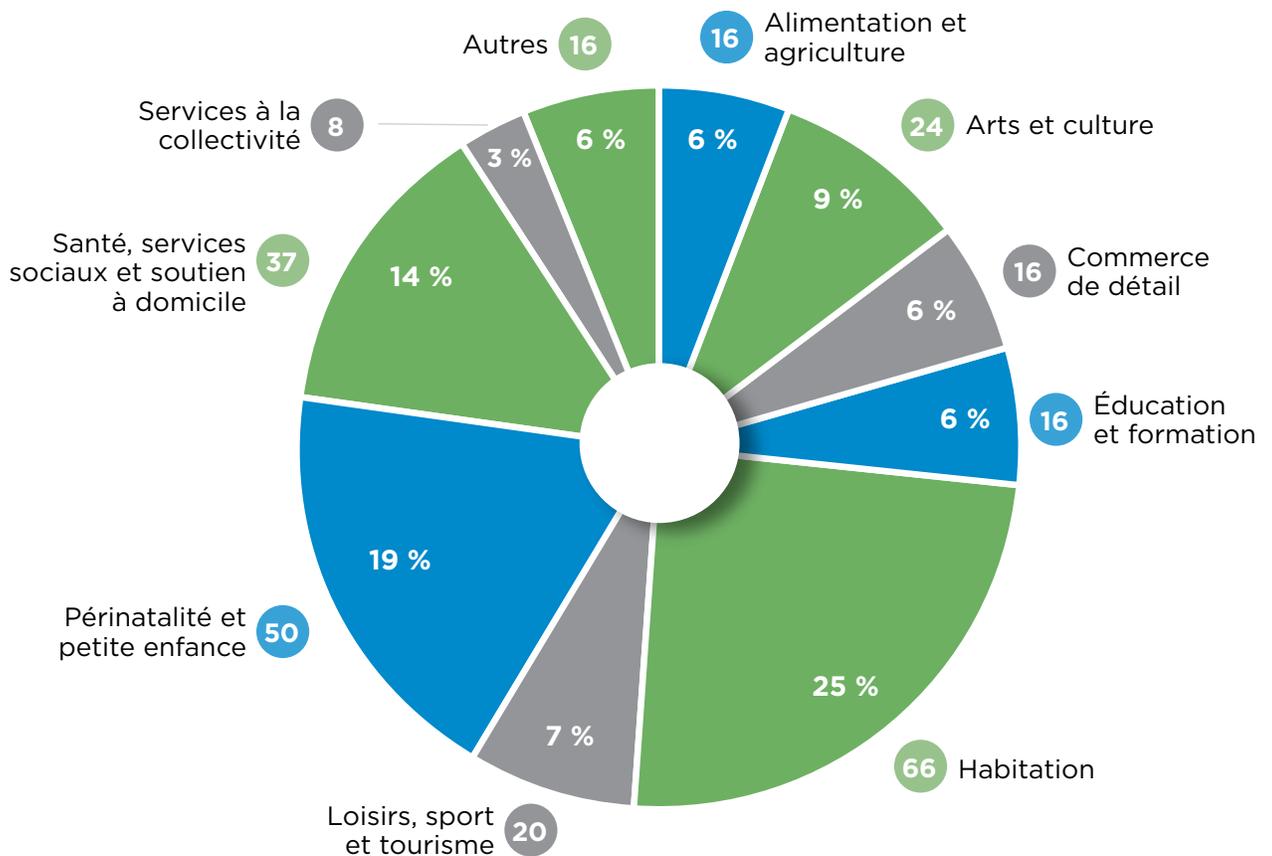
Revenus globaux<sup>23</sup>

**371 M\$**

**71 %**

des entreprises d'économie sociale du territoire sont dirigées par des femmes

Des secteurs d'activités diversifiés - Nombre d'entreprises d'économie sociale (Total de 269)



## 3.2 Les acteurs en soutien à l'économie sociale

### Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil - Pôle Agglo

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont les acteurs clés du développement d'entreprises collectives sur leur territoire. Ils veillent à la mise en place des conditions favorables pour stimuler l'émergence de projets répondant aux besoins des collectivités, notamment en structurant un écosystème de soutien à l'économie sociale et en favorisant la collaboration entre les acteurs locaux.

Le territoire de l'agglomération de Longueuil peut compter sur le Pôle Agglo, un pôle d'économie sociale entièrement dédié aux cinq villes qui le composent : Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Comme ses homologues régionaux, il joue un rôle essentiel dans le développement d'entreprises collectives et participe à la vitalité et à la diversification économique du territoire par la promotion de l'économie sociale comme vecteur de changement.

*« La mission du Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil est de promouvoir l'économie sociale et de favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale afin d'appuyer le développement des entreprises d'économie sociale, d'assurer la cohérence des actions et d'en maximiser les retombées.<sup>24</sup> »*

Les priorités d'action du Pôle Agglo sont les suivantes :

- Promouvoir l'économie sociale, ses principes et ses retombées sur le territoire auprès des acteurs socioéconomiques, des élus et du grand public;
- Renforcer les entreprises collectives en leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences;
- Favoriser l'émergence de projets d'économie sociale et en assurer le développement;
- Déployer un écosystème de soutien fort et représenter l'économie sociale sur la scène locale et régionale.

### Le Pôle Agglo : catalyseur de l'économie sociale et levier de développement territorial

Depuis sa création, le Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil agit comme un acteur clé entre les milieux communautaires, les entreprises collectives, les institutions publiques et les partenaires économiques. Implanté au cœur du territoire, il incarne une instance de concertation et d'action enracinée dans la réalité des milieux, apte à faire émerger des réponses collectives et durables aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Avec son approche fondée sur la co-construction, le Pôle Agglo joue un rôle de leadership dans la mise en œuvre de projets structurants qui transforment concrètement les milieux de vie. Qu'il s'agisse de relancer un patrimoine bâti en projet d'immobilier collectif, de développer une chaîne d'approvisionnement alimentaire alternative assurant un accès aux aliments sains ou de soutenir la vitalité des quartiers à travers l'entrepreneuriat collectif par la création d'un centre pédiatrique axé sur les besoins particuliers, le Pôle Agglo fait preuve d'une capacité d'innovation sociale incarnée dans l'action, sur le terrain.



## Développement économique de l'agglomération de Longueuil

Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL) accompagne des entreprises d'économie sociale dans la réalisation de projets entrepreneuriaux, en leur offrant un soutien stratégique, humain et financier adapté à leurs besoins spécifiques. L'organisme appuie activement des initiatives variées portées par des entreprises collectives : validation de projet, démarrage, gouvernance, développement du volet marchand, transformation numérique, positionnement stratégique, recherche de financement, gestion des ressources humaines, planification financière, amélioration des processus.

DEL agit également à titre de partenaire auprès des gestionnaires d'entreprises d'économie sociale en leur fournissant un accompagnement sur mesure offert par une équipe de professionnels expérimentés issus de diverses disciplines, allant de la stratégie d'affaires à la gestion des opérations, en passant par la gouvernance et l'innovation. Cette offre personnalisée vise à répondre concrètement aux réalités et aux défis propres à chaque organisation. DEL offre également un accès à un réseau d'expertises spécialisées, une communauté de pratique favorisant les échanges entre pairs, ainsi qu'un soutien financier à des projets structurants portés par des entreprises d'économie sociale ayant un impact direct sur le territoire.

### 3.3 Les outils municipaux en soutien à l'économie sociale

#### Politique d'approvisionnement responsable

La Ville de Longueuil adoptait en 2013 la première politique d'approvisionnement responsable au Québec. Cette politique était guidée par les orientations du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Longueuil. À ce moment, la Ville se donnait les moyens de privilégier une approche environnementalement, socialement et économiquement responsable en matière d'acquisition. En se dotant de ce nouveau cadre de démarches d'acquisition en biens et en services, la Ville visait à devenir un citoyen corporatif écoresponsable.

Longueuil visait également à améliorer sa contribution positive sur l'offre de biens et de services durables locaux en favorisant l'achat de produits de fournisseurs locaux et ceux d'entreprises d'économie sociale. Le cadre d'intervention de la *Politique d'approvisionnement responsable* visait à réduire l'empreinte écologique de la Ville en diminuant :

- l'utilisation de matières premières non renouvelables;
- l'utilisation de substances toxiques et persistantes dans l'environnement;
- la production de déchets non recyclables;
- les émissions de gaz à effet de serre;
- la consommation d'eau.

Elle encourageait également l'achat de produits faits à partir de matières recyclées, l'achat de produits biodégradables, équitables, recyclables, la réutilisation des produits, la réduction à la source du besoin d'acheter et les économies financières.

Fidèle à sa vision initiale, la *Politique d'approvisionnement responsable* a été mise à jour en 2019 puis en 2021 pour donner à la Ville des leviers supplémentaires et plus formels pour soutenir et favoriser l'achat auprès de fournisseurs locaux et d'entreprises d'économie sociale. La Ville peut maintenant octroyer un contrat à une entreprise locale, incluant une entreprise d'économie sociale située sur le territoire de l'agglomération, même si celle-ci n'a pas fourni le plus bas prix, à condition que son offre n'excède pas 5 % de plus que celle du meilleur prix

soumis par tout autre fournisseur jusqu'à un maximum de 2 000 \$ et ce, lorsque la valeur du contrat se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$. Lorsque le contrat est inférieur à 25 000 \$, la Ville peut l'octroyer à une entreprise d'économie sociale sur son territoire ou celui de l'agglomération, à condition que, la quantité, la qualité, les délais de livraison soient comparables et que son offre n'excède pas cinq pour cent (5 %) de plus que le meilleur prix soumis par tout autre fournisseur.

La version actuelle de la Politique continue également de doter Longueuil des meilleures pratiques écoresponsables en appliquant les 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. Elle invite également l'administration à revoir ses pratiques de consommation afin de minimiser les besoins d'achats et en identifiant des opportunités d'amélioration pour les réduire.

Le contenu de la politique d'approvisionnement responsable est rappelé à toutes les directions afin de les sensibiliser à l'importance de l'achat local. Ladite politique sera revue pour y intégrer les nouvelles mesures prévues dans le projet de loi 79 et sera mise à jour au besoin, en fonction des nouveautés législatives et réglementaires éventuelles qui pourraient favoriser l'économie sociale. La Ville de Longueuil tient également à limiter autant que possible les achats sur des plateformes d'achat en ligne et encourager les achats auprès d'entreprises locales. Avant de procéder à un achat, il est demandé de vérifier si le produit recherché est disponible auprès de fournisseurs locaux à un prix comparable et selon des conditions similaires sans toutefois provoquer des retards importants ou affecter le service aux citoyens.

### L'économie sociale j'achète

Pour reconnaître l'apport socioéconomique des entreprises collectives au dynamisme de son territoire et encourager leur croissance, Longueuil signait également en 2013 une *Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives*, issue du plan d'action *L'économie sociale, j'achète* du gouvernement du Québec. Elle était la première grande ville du Québec à y adhérer.

### Guide sur l'approvisionnement en économie sociale à l'attention des acheteurs municipaux

Ce guide, élaboré en 2023 par le Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil pour le gouvernement du Québec, vise à encourager les partenariats entre les acheteurs publics et municipaux et les entreprises collectives. Il constitue également un outil inspirant pour les différentes mises à jour de politiques d'approvisionnement plus locales, plus durables et plus sociales.





# 4 Les principes directeurs de la *Politique d'économie sociale*

## **Ancrer l'économie sociale dans le développement de Longueuil**

Il est incontestable que l'économie sociale est un modèle d'affaires qui joue un rôle clé dans le développement de la Ville de Longueuil. Dans le contexte actuel de transition socioécologique, les entreprises d'économie sociale apportent des réponses novatrices et collectives à des enjeux complexes et ce, en complémentarité aux moyens municipaux qui sont déployés. Elles sont un levier de développement stratégique pour bâtir des milieux de vie et des communautés plus inclusives, résilientes et démocratiques, centrés sur les besoins réels de la population.

Les efforts de la Ville, malgré le dynamisme des acteurs de l'économie sociale de son territoire et les outils municipaux dont elle dispose, ont été jusqu'ici relativement limités. En soutenant davantage les entreprises collectives, la Ville pourrait stimuler la création d'emplois locaux durables et de qualité, renforcer la cohésion sociale, combler des besoins auxquels ne répond pas le marché traditionnel et faire émerger des projets innovants à fort impact territorial.

**La Ville doit aller au-delà de la reconnaissance de l'économie sociale et de l'impact de ses initiatives. Elle doit soutenir l'accroissement des opportunités d'affaires pour les entreprises collectives, permettant ainsi de renforcer leur contribution multisectorielle à la vitalité de Longueuil. Pour ce faire, la Ville doit notamment devenir facilitatrice en rassemblant les conditions favorables à l'émergence de l'économie sociale.**

Les responsabilités des villes relativement au développement territorial, jumelées à des contraintes budgétaires importantes, les forcent à redéfinir leurs approches, notamment leurs collaborations avec les différents acteurs des milieux sociaux, économiques et communautaires. Les entreprises d'économie sociale, par leur capacité d'innovation et de collaboration, deviennent des alliés stratégiques et la présente Politique vise à établir les paramètres qui permettront à la Ville de véritablement ancrer leur contribution au développement de Longueuil.

Voici les principes directeurs et les axes d'intervention qui guideront les actions de la Ville de Longueuil quant à l'économie sociale :

## **P1** Principe 1 – Reconnaître l'apport de l'économie sociale et renforcer son soutien

### **Axe 1 - Affirmer une reconnaissance institutionnelle**

La reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale à l'échelle locale passe d'abord et avant tout par l'adoption d'une politique publique dédiée. La présente politique représente l'étape clé vers une reconnaissance officielle de l'économie sociale comme véritable levier stratégique du développement territorial de Longueuil.

### **Axe 2 - Établir un dialogue structuré entre la Ville et le milieu de l'économie sociale**

La reconnaissance ne peut se faire sans la connaissance de l'autre. Pour y arriver, il y a lieu de tisser des liens plus étroits entre l'administration municipale et le milieu de l'économie sociale, favorisant la connaissance réciproque de l'autre. La posture de la direction générale de la Ville face à l'économie sociale influencera l'ensemble de l'organisation et favorisera la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs collectifs. Un exemple de pratique qui permettrait de concrétiser ce rapprochement serait la mise en place d'une journée annuelle des fournisseurs en économie sociale. Cette dernière offrirait aux entreprises d'économie sociale une occasion pour se familiariser avec les processus d'approvisionnement de la Ville et celle-ci pourrait développer une meilleure connaissance des éléments distinctifs des entreprises collectives.

### **Axe 3 - Formaliser les liens entre les acteurs de soutien à l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil et la Ville**

Pour soutenir la création d'un environnement propice à l'émergence et la consolidation de projets d'économie sociale, il y a lieu d'assurer une complémentarité entre les différents acteurs de soutien à l'économie sociale sur le territoire de Longueuil. La Ville vise donc à renforcer son soutien en établissant des ententes de collaboration précises entre elle et les acteurs que sont DEL et le Pôle Agglo. La nature de ces ententes tiendra compte des rôles et responsabilités de chacun en soutien à l'économie sociale, ainsi que de la contribution potentielle des projets d'économie sociale à l'atteinte des priorités municipales, notamment en développement territorial.

## **P2** Principe 2 – Accroître et consolider la place de l'économie sociale dans toutes les sphères d'intervention de la Ville

### **Axe 4 - Valoriser l'économie sociale et l'intégrer de façon transversale**

Un réflexe doit être développé par l'administration municipale pour considérer systématiquement les entreprises collectives non seulement comme des fournisseurs de biens et de services, mais comme de véritables partenaires d'affaires. Pour ce faire, la Ville doit adopter une approche transversale qui inscrit l'économie sociale comme levier dans plusieurs champs d'intervention : développement économique, inclusion sociale, culture, environnement, adaptation aux changements climatiques, logement, etc. De plus, pour sensibiliser l'administration et développer une littératie sur l'économie sociale, il convient de prévoir de la formation pour les employés municipaux qui sont appelés à collaborer avec des entreprises d'économie sociale sur des projets collectifs.

### Axe 5 - Adapter les pratiques et les outils municipaux

Pour intégrer durablement l'économie sociale dans les pratiques, les programmes et les outils de la Ville, il convient d'adapter les mécanismes d'approvisionnement, tant en biens qu'en services. Cela implique la révision de la *Politique d'approvisionnement responsable*, mais également celle des pratiques et outils de soutien aux entreprises et de développement territorial pour mieux inclure les entreprises collectives. Afin de stimuler leur développement et leur consolidation, les besoins des entreprises d'économie sociale doivent être pris en considération dans l'élaboration, l'adaptation, la révision et la mise à jour des pratiques et outils.

P3

## Principe 3 - Favoriser l'innovation sociale grâce au modèle d'affaires de l'économie sociale

### Axe 6 - Créer des occasions d'innovation entre l'administration municipale et les entreprises d'économie sociale

L'économie sociale est un vecteur puissant d'innovation sociale, en ce qu'elle permet l'émergence de solutions nouvelles à des enjeux complexes, souvent là où les approches traditionnelles échouent. Cet axe vise à créer des occasions d'innovation lors desquelles sont jumelés des équipes intersectorielles de l'administration et des entrepreneurs collectifs autour de projets ou d'enjeux communs. En mettant à contribution les expériences et les approches individuelles, la co-construction permettra d'élaborer des projets riches, innovants et porteurs pour la collectivité.

### Axe 7 - Faciliter la mise en place d'un processus efficace pour générer de l'innovation sociale

Dans une optique de collaboration et de partenariat avec le milieu de l'économie sociale, la Ville souhaite jouer un rôle proactif dans l'établissement d'un processus structuré qui saura générer de l'innovation sociale sur son territoire. Longueuil compte ainsi appuyer la mise en place d'un acteur-pont, issu du milieu de l'économie sociale, qui assurera une veille stratégique de la recherche et du développement en innovation sociale afin de transposer concrètement les résultats de la recherche dans son accompagnement auprès des entreprises collectives et de la Ville, déployant ainsi des projets innovants à fort impact social, et ce, en réponse aux grands défis de la collectivité.

### Axe 8 - Adopter une posture de partenariat avec le milieu de l'économie sociale

Pour permettre aux entreprises collectives de mettre à profit leur capacité d'innovation et de développer de nouvelles opportunités d'affaires, il y a lieu de faciliter leur implication dans le processus d'élaboration des projets municipaux. En développant une approche partenariale avec elles, la Ville profitera de leur créativité pour trouver des solutions nouvelles aux grands défis économiques, sociaux, environnementaux et culturels et, du coup, les entreprises d'économie sociale pourront développer de nouveaux modèles d'affaires qui contribueront à renforcer l'économie locale et à déployer des projets aux retombées riches et structurantes pour la collectivité.

## Conclusion

Cette première *Politique d'économie sociale* traduit un engagement municipal ferme de contribuer à rassembler les conditions favorables à la consolidation de l'économie sociale sur le territoire de Longueuil. Considérant l'aspect transversal de l'économie sociale et de sa contribution à plusieurs secteurs d'activités de la Ville, un comité intersectoriel sera mis en place afin d'orienter l'appropriation de la présente *Politique* au sein des différentes directions concernées et de veiller à l'intégration de ses principes directeurs dans les divers plans et politiques existants et à venir.

Une collaboration soutenue et croissante avec le milieu de l'économie sociale sera l'un des facteurs importants de succès de la *Politique*, notamment pour demeurer attentif aux réalités des entreprises collectives, à l'évolution de leurs besoins et aux occasions à saisir pour relever avec elles les défis propres à la Ville de Longueuil. La présente *Politique d'économie sociale* se veut un premier outil flexible et adaptable, qui saura s'ajuster à l'évolution de l'émergence de projets d'affaires collectifs sur le territoire de Longueuil.

# Références

- 1 Loi sur l'économie sociale [E-1.1.1 - Loi sur l'économie sociale](#)
- 2 Cadre de référence Chantier [Chantier\\_cadre-reference\\_1](#)
- 3 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025, novembre 2020
- 4 Guide de référence sur l'économie sociale
- 5 Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Cadre de référence en matière d'action communautaire, juillet 2004
- 6 Géoconfluence, Ancrage territorial, glossaire du site, 2022, consulté au [Ancrage territorial — Géoconfluences](#)
- 7 Office québécois de la langue française
- 8 [L'entrepreneuriat collectif, c'est quoi? – Chantier de l'économie sociale](#)
- 9 Définition inspirée de [https://www.nserc-crsng.gc.ca/\\_doc/EDI/Guide\\_for\\_Applicants\\_fr.pdf](https://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/EDI/Guide_for_Applicants_fr.pdf)
- 10 Le Réseau québécois en innovation sociale, Déclaration québécoise pour l'innovation sociale, avril 2021
- 11 UNDRR. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Terminologie – Résilience, 2017. Consulté au : <https://www.undrr.org/terminology/resilience>
- 12 Commission permanente « Vivre-ensemble » de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) – Genève – 2018. Consulté au [Vivre-Ensemble — AIMF](#)
- 13 KAHN René, La dimension culturelle du développement territorial, 2010, p.625-650
- 14 Territoires innovants en économie sociale et solidaire, L'économie social et solidaire – Un levier pour accélérer la transition socioécologique ?, 2022. Consulté au : [\(TIESS-TSE-Transition\\_Livret.pdf\)](#)
- 15 Idem
- 16 Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.
- 17 Ville de Longueuil, Stratégie d'habitation de Longueuil, 2023
- 18 Direction de la santé publique, Portrait en développement social, Agglomération de Longueuil, consulté au [Portrait de la Population - DSPU](#)
- 19 Hors-champs, Mise en commun des connaissances sur l'itinérance à Longueuil 2022-2023
- 20 MORIN, R. & ROCHEFORT, L'apport des services de proximité à la construction d'une identité de quartier : analyse de services d'économie sociale et solidaire dans trois quartiers de Montréal. Recherches sociographiques, 2003, 44(2), 267-290. Consulté au [L'apport des services de proximité à la construction d'une identité de quartier : analyse de services d'économie sociale et solidaire dans trois quartiers de Montréal](#)
- 21 L'essentiel des informations provient du Dictionnaire historique de Longueuil de Michel Pratt, édition 2022.
- 22 Données 2024, rassemblées par la Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil
- 23 Cette estimation n'inclut pas le chiffre d'affaires de l'entreprise Agropur, évalué à 8,8 milliards de dollars, bien que son siège social soit situé à Longueuil
- 24 [Le Pôle - Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil](#)



